

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-douzième session**

Bangkok, 15-19 mai 2016

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire*

Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique: questions de développement concernant les pays insulaires en développement du Pacifique**Appui de la CESAP à la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans le Pacifique****Note du secrétariat*****Résumé*

Le présent document traite des domaines dans lesquels le secrétariat peut aider les États membres insulaires du Pacifique à atteindre les objectifs de développement durable, en prenant pour guide le mandat des commissions régionales tel qu'établi dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), ainsi que dans le contexte des processus existants au niveau régional dans le Pacifique, en particulier le Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique.

Les dirigeants du Pacifique estiment qu'il est essentiel de veiller à ce que la mise en œuvre de ces trois instruments se fasse de manière intégrée, promeuve la durabilité et renforce le sentiment d'appropriation des États du Pacifique. Le Pacifique est doté d'une architecture institutionnelle régionale bien établie qui offre un cadre efficace pour soutenir les pays dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le Pacifique connaît des difficultés structurelles particulières en matière de développement économique, mais présente aussi un contexte environnemental, culturel et social unique. Aussi est-il fondamental de replacer les objectifs dans leur contexte régional, sous-régional et national.

La Commission souhaitera peut-être examiner le présent rapport et fournir des orientations au secrétariat sur ses recommandations et toute autre question se rapportant à l'appui fourni à la mise en œuvre des objectifs de développement durables dans les petits États insulaires en développement du Pacifique.

* E/ESCAP/72/L.1.

** La soumission tardive du présent document s'explique par le souci de tenir compte des événements les plus récents survenus dans le Pacifique et des délibérations sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

I. Introduction

1. Depuis longtemps, les petits États insulaires en développement du Pacifique sont reconnus comme un cas particulier en ce qui concerne le développement durable en raison de leur petite superficie, de leur éparpillement géographique et de leur isolement les uns par rapport aux autres et par rapport aux grands marchés, du peu de ressources disponibles – et partant leurs faibles recettes d’exportation –, de leurs capacités limitées, ainsi que de leur vulnérabilité face aux phénomènes climatiques et aux catastrophes naturelles. Certains de ces États voient désormais leur existence menacée en raison des changements climatiques.

2. Les objectifs de développement durable ont été adoptés dans le cadre du Programme de développement durable à l’horizon 2030, selon lequel le suivi et l’examen au niveau régional pouvaient, le cas échéant, être l’occasion d’une transmission de connaissances entre pairs, notamment à la faveur d’examen volontaires, d’un partage des meilleures pratiques et d’échanges de vues sur les objectifs communs. À ce titre, le Programme 2030 encourageait la coopération des commissions et organisations régionales et sous-régionales. Il prévoyait également que ces processus régionaux inclusifs permettraient de mettre à profit les examens effectués au niveau national et de contribuer au suivi et à l’examen à l’échelle mondiale, notamment dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

3. Dans sa résolution 71/4 intitulée « Mise en œuvre des modalités d’action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) », la Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique (CESAP) a prié le secrétariat de travailler en collaboration avec les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales ainsi que les organisations non gouvernementales compétentes pour aider les membres et membres associés insulaires du Pacifique, sur demande, à a) renforcer leurs capacités et institutions nationales; b) accroître la participation et la représentation du Pacifique dans les processus régionaux et mondiaux; et c) assurer la mise en œuvre d’une stratégie évolutive favorisant le développement durable des petits États insulaires en développement en renforçant le rôle de la Commission dans le suivi des Orientations de Samoa et de l’évolution du programme de développement pour l’après-2015.

4. Le présent document met en lumière les domaines dans lesquels le secrétariat peut aider les petits États insulaires en développement du Pacifique à atteindre les objectifs de développement durable, en prenant pour guide le mandat des commissions régionales dans le cadre du Programme 2030, le rôle des commissions régionales dans la mise en œuvre des Orientations de Samoa et la résolution 71/4 de la Commission, dans le contexte des processus régionaux existants dans le Pacifique approuvés par les dirigeants de la région.

II. Tâches encore à accomplir au titre des objectifs du Millénaire pour le développement

5. En s’engageant en faveur des objectifs de développement durable, et ayant noté que seuls deux des 14 pays insulaires du Pacifique du Forum des îles du Pacifique étaient parvenus à atteindre les sept principaux objectifs du Millénaire pour le développement, les dirigeants sont convenus, lors du Sommet du Forum des îles du Pacifique de 2015, que ce qu’il restait à faire au titre des objectifs du Millénaire pour le développement devait être l’objet

d'une attention particulière dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Il est toutefois encourageant de constater qu'environ 10 millions d'insulaires du Pacifique ont globalement amélioré leur situation économique par rapport à ce qu'elle était il y a 50 ans, et que des progrès ont été accomplis dans le domaine de la santé et de l'éducation. La plupart des îles du Pacifique ont atteint l'objectif de l'éducation primaire pour tous, bien que des disparités entre les sexes persistent et que de nombreux élèves finissent leur scolarité sans avoir acquis les bases de la lecture et du calcul¹.

6. C'est au titre de l'objectif 1 (Éliminer l'extrême pauvreté et la faim) que le bilan est le plus médiocre et qu'il reste le plus à faire. De plus en plus de pays insulaires du Pacifique ont beaucoup de mal à répondre à leurs besoins fondamentaux. La proportion de pauvres qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté est très variable d'un pays insulaire du Pacifique à l'autre: 13 % au Vanuatu, contre 35 % aux Fidji et 39 % en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Cette proportion a diminué aux Fidji et au Vanuatu au cours des dix dernières années, mais elle a augmenté au Samoa, aux Tonga et aux Tuvalu, tandis qu'elle est restée globalement inchangée dans le reste de la région. De nombreux pays insulaires du Pacifique ont d'énormes difficultés à fournir les services essentiels, en particulier dans les zones rurales et reculées, notamment les îles extérieures. Une large proportion des insulaires du Pacifique n'ont pas accès à l'eau potable, à l'assainissement et à des sources d'énergie fiables, ni à d'autres opportunités. De ce fait, dans de nombreux pays insulaires du Pacifique, la pauvreté humaine multidimensionnelle est sensiblement plus répandue que la pauvreté monétaire².

7. La croissance économique, principal objectif de la coopération économique, a été très irrégulière dans le Pacifique, avec un taux de croissance annuel de 1,8 % entre 2000 et 2014³. Même dans les pays où ce taux de croissance a été relativement élevé – comme en Papouasie-nouvelle-Guinée, pays riche en ressources – cette « prospérité » ne s'est pas nécessairement traduite par une augmentation des revenus et une amélioration des moyens de subsistance pour la majorité des habitants.

8. Les autres domaines où le bilan a été médiocre sont notamment l'égalité des sexes, qui demeure un problème très préoccupant, puisque les femmes du Pacifique sont toujours victimes d'un niveau très élevé de violence sexiste et affichent le taux de représentation parlementaire le plus bas du monde. En matière de santé, les maladies non transmissibles ont désormais atteint des niveaux alarmants et sont en passe de devenir la principale cause de décès prématurés dans le Pacifique. S'agissant de l'environnement, Nauru, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon et le Vanuatu n'ont pas réussi à atteindre la cible visant à réduire la perte de la biodiversité, problème qui est en partie lié aux conséquences délétères de l'extraction des ressources⁴. Tous les pays insulaires du Pacifique ont intégré les principes du développement durable dans leurs plans nationaux, sous une

¹ Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, *2015 Pacific Regional MDGs Tracking Report* (Suva, 2015).

² Programme des Nations Unies pour le développement, *The State of Human Development in the Pacific: A Report on Vulnerability and Exclusion in a Time of Rapid Change* (Suva, 2014). Disponible à l'adresse: [www.unescap.org/sites/default/files/The%20State%20of%20Human%20Development%20in%20the%20Pacific\(LORes\).pdf](http://www.unescap.org/sites/default/files/The%20State%20of%20Human%20Development%20in%20the%20Pacific(LORes).pdf).

³ Cette estimation est basée sur des données tirées de la base de données statistiques de la CESAP. Disponible à l'adresse: www.unescap.org/stat/data/ (consultée le 15 mars 2016).

⁴ Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, *2015 Pacific Regional MDGs Tracking Report* (Suva, 2015).

forme ou une autre, mais traduire ces principes dans les faits en instituant une gouvernance environnementale efficace s'est révélé difficile.

9. Leur vulnérabilité géographique et leur petite taille n'expliquent pas toutes les difficultés économiques des îles du Pacifique. Les contraintes tiennent également à la faiblesse de la gouvernance⁵, aux problèmes structurels liés aux compétences humaines limitées⁶ et même aux normes culturelles⁷. Beaucoup reste encore à faire au titre de l'objectif 8 du Millénaire pour le développement (Mettre en place un partenariat mondial pour le développement), notamment en ce qui concerne l'aide au développement, le commerce et l'investissement, la connectivité physique et sociale, la dette et les particularités et vulnérabilités propres aux petits États insulaires en développement. Ces questions sont fondamentales pour une sous-région comme le Pacifique, caractérisée par d'importantes distances et une grande diversité.

III. L'approche du Pacifique en matière de construction régionale

10. Le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et les organisations régionales placées sous l'égide du Conseil des organisations régionales du Pacifique constituent l'architecture institutionnelle sous-régionale bien établie du Pacifique. Celle-ci bénéficie à la fois du soutien des États membres insulaires du Pacifique et de celui des principaux partenaires de développement.

11. Le Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique est le nouveau programme de coopération et d'intégration régionales du Forum des îles du Pacifique. Il renforce les priorités du Pacifique définies dans les Orientations de Samoa et le Programme 2030. Les objectifs primordiaux de ce cadre sont les suivants:

- a) Un développement durable associant développement économique, social et culturel en vue d'améliorer les conditions de vie et le bien-être des populations et d'exploiter l'environnement dans un souci de pérennité;
- b) Une croissance économique inclusive et équitable;
- c) Une gouvernance et des systèmes juridique, financier et administratif renforcés;
- d) Une sécurité qui garantisse à tous des conditions environnementales et politiques stables et sûres.

⁵ Satish Chand, « Economic Growth in Forum Island Countries: Lessons of the Past Decade and Opportunities Ahead », Crawford School of Economics et Government Working Papers, (Canberra, Australian National University, 2006). Disponible à l'adresse: www.eaber.org/sites/default/files/documents/Crawford_Chand_2006.pdf, et Teuea Toatu, « Unravelling the Pacific paradox » (Canberra, Australian National University, 2001). Disponible à l'adresse: https://digitalcollections.anu.edu.au/bitstream/1885/40327/3/1702_Teuea.pdf.

⁶ Banque asiatique de développement et Secrétariat du Commonwealth, *Toward a new Pacific regionalism* (2005). Disponible à l'adresse: www.adb.org/sites/default/files/publication/28797/pacific-regionalism-vol2.pdf.

⁷ En juillet 2014, les dirigeants du Pacifique ont approuvé l'Accord de Nadi sur le programme de prévention de la violence familiale, selon lequel la culture, la religion et la tradition ne peuvent jamais « excuser les mauvais traitements ».

Un nombre limité de priorités régionales sont retenues chaque année pour garantir une approche ciblée en vue de la réalisation des principaux objectifs du Cadre. Les priorités pour 2015 qui ont été retenues pour examen dans le présent document, en raison de l'intérêt particulier qu'elles revêtent pour les petits États insulaires en développement du Pacifique et de l'existence d'un large consensus régional, sont les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe, la pêche, et les technologies de l'information et de la communication (TIC).

12. Lors de la 46^e session du Forum des îles du Pacifique, tenue en 2015, les dirigeants du Pacifique ont adopté la Déclaration d'Hiri sur le renforcement des liens pour améliorer la construction régionale dans le Pacifique. Cette déclaration préconisait d'adopter une approche unifiée et de mobiliser davantage d'efforts pour traiter un certain nombre de problèmes de développement de la sous-région. Elle exhortait les responsables des politiques à prendre des mesures efficaces pour promouvoir la connectivité régionale dans trois domaines principaux, à savoir la connectivité institutionnelle, physique et entre les personnes (notamment concernant les questions liées à l'égalité des sexes, aux jeunes et au handicap).

IV. Priorités de développement durable dans le Pacifique

13. Les priorités relatives au développement durable du Pacifique ont été bien définies par les États membres insulaires du Pacifique. Il s'agit notamment d'achever ce qui a été entrepris au titre des objectifs du Millénaire pour le développement et de s'attaquer aux difficultés persistantes et aux problèmes nouveaux qui n'étaient pas pris en compte dans ces objectifs.

A. Changements climatiques et réduction des risques de catastrophe

14. Les changements climatiques, en particulier l'élévation du niveau des mers, sont le problème le plus grave qui se pose aux petits États insulaires en développement du Pacifique. Les océans représentant plus de 99 % de leur territoire souverain, et les populations étant concentrées dans les zones côtières ou de basse altitude, les pays du Pacifique sont considérés comme faisant partie des pays les plus exposés et vulnérables du monde. En effet, une élévation du niveau des mers d'à peine 50 centimètres, ainsi que les variations naturelles du niveau des mers et l'amplification de la fréquence et de la violence des tempêtes, provoqueront des inondations plus graves, qui menaceront les moyens de subsistance, les infrastructures, la santé et la sécurité des communautés. Pour des atolls comme Kiribati, les Îles Marshall et les Tuvalu, dont l'essentiel du territoire s'élève à moins d'un mètre au-dessus du niveau de la mer, la menace est de nature existentielle et le déplacement des populations, inévitable. Mais même avant que ne survienne la dévastation anticipée, leurs populations auront eu à subir des tempêtes de plus en plus violentes, des maladies potentiellement mortelles à transmission vectorielle ou hydrique, et auront été témoins de la dégradation de leur terre et de leur mer, devenues inutilisables.

15. Les changements climatiques auront de profonds impacts en matière de développement, en particulier dans le domaine de la pêche, du tourisme, de l'agriculture, de la biodiversité, de la sécurité alimentaire, des ressources en eau douce, des infrastructures et de la santé. Les petits États insulaires en développement du Pacifique en ressentiront d'autant plus les effets qu'ils possèdent un territoire de petite taille, une nature fragile et peu de ressources pour soutenir leur économie. Ces États sont confrontés à d'énormes difficultés dans l'accès aux mécanismes financiers destinés à faciliter

l'adaptation aux changements climatiques. Ils sont nombreux à déplorer la complexité des procédures à suivre, ainsi que le manque global de capacité pour obtenir des financements.

16. Les îles du Pacifique sont particulièrement exposées aux catastrophes naturelles, en particulier aux cyclones tropicaux. Ces phénomènes bouleversent fréquemment la vie des habitants, détruisant les cultures vivrières et endommageant les infrastructures, et ont d'importantes conséquences économiques (efforts de redressement et de reconstruction ultérieurs), en plus de soumettre les pouvoirs publics appelés à intervenir à d'énormes pressions. Selon l'Indice mondial de risque – un indicateur composite qui rend compte de l'exposition d'un pays aux risques naturels et de sa capacité à y faire face – les îles du Pacifique sont en haut du classement en ce qui concerne le risque de catastrophe. Sur 171 pays, quatre pays insulaires du Pacifique sont classés parmi les 15 premiers pays exposés au plus haut risque de catastrophe naturelle (le Vanuatu est en tête du classement)⁸. L'ampleur des dégâts et des pertes permet de mieux prendre la mesure de la vulnérabilité des pays face aux catastrophes naturelles. Les îles du Pacifique ont subi des dommages et des pertes qui équivalaient en moyenne à 2,3 % du produit intérieur brut (PIB) entre 1980 et 2014, ce qui, d'après le Fonds monétaire international est plus élevé que dans d'autres États de même catégorie et que dans d'autres États ne faisant pas partie des petits États⁹. Les pertes et dommages causés par le cyclone Pam qui a frappé le Vanuatu sont estimés à 467 millions de dollars, soit 61 % du PIB du pays. D'après les estimations initiales au lendemain du cyclone Winston aux Fidji en février 2016, les dommages et pertes seraient de 500 millions de dollars, soit 7,5 % du PIB.

B. Océans et activités de pêche

17. L'océan Pacifique est le plus vaste océan du monde et couvre environ un tiers de la surface de la planète. Il représente un apport économique de l'ordre de 3 à 6 milliards de dollars par an et répond à 20 % des besoins en protéines de 3 milliards de personnes¹⁰. Les petits États insulaires en développement du Pacifique sont fortement tributaires de la pêche côtière pour assurer leur sécurité alimentaire, leurs emplois et leurs moyens de subsistance. La consommation nationale de poisson dans le Pacifique est trois à quatre fois plus élevée que la moyenne mondiale, représentant entre 50 et 90 % des protéines animales consommées par de nombreuses populations insulaires. De plus, les exportations de poisson comptent pour plus de 50 % de la totalité des exportations dans la moitié des pays de la région et restent importantes dans les autres pays qui n'atteignent pas ce niveau¹¹. Les dirigeants du Pacifique sont depuis longtemps décidés à

⁸ Université des Nations Unies, Institut pour l'environnement et la sécurité humaine et Alliance Development Works, *World Risk Report 2014* (Bonn, 2014). Disponible à l'adresse: <http://i.unu.edu/media/ehs.unu.edu/news/4070/11895.pdf>. Ce rapport prend systématiquement en considération la vulnérabilité d'un pays ainsi que son exposition aux risques naturels pour déterminer le classement mondial des pays en fonction de leur exposition aux risques de catastrophe.

⁹ Ezequiel Cabezon et al. « Enhancing macroeconomic resilience to natural disasters and climate change in the small states of the Pacific », Document de travail du FMI, N° WP/15/125 (Washington, D.C., Fonds monétaire international, 2015). Disponible à l'adresse: www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2015/wp15125.pdf.

¹⁰ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, 2012* (Rome, 2012). Disponible à l'adresse: www.fao.org/docrep/016/i2727e/i2727e.pdf.

¹¹ Robert Gillet, *Pacific Perspectives 2014: Pacific Perspectives on Fisheries and Sustainable Development* (Suva, CESAP, 2014). Disponible à l'adresse: www.unescap.org/sites/default/files/Pacific_Perspectives_%202014_0.pdf.

préserver les ressources de l'océan Pacifique, comme l'illustre la Déclaration des Palaos sur les océans: vie et avenir – tracer la voie vers la durabilité.

18. La gestion de la pêche hauturière a fait l'objet d'une coopération régionale qui a permis de mobiliser la solidarité de la région pour traiter du problème des flottes de pêche étrangères qui opèrent dans les zones économiques exclusives du Pacifique. Les gains découlant de la pêche demeurent particulièrement faibles (car ils représentent un faible pourcentage de la valeur des prises débarquées), en partie en raison de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, mais aussi du fait des droits de licence peu élevés négociés avec les pays pratiquant la pêche en eaux lointaines. À ce sujet, les dirigeants du Forum des îles du Pacifique ont souligné l'importance du système de contingentement des jours de pêche, estimant qu'il s'agissait d'un instrument de marché utile pour tirer parti de la solidarité entre les îles du Pacifique et faire valoir leur droit de propriété sur les ressources en thonidés, afin d'obtenir des rendements supérieurs, sachant qu'ils ont été multipliés par cinq au cours des six dernières années. Néanmoins, plusieurs espèces, en particulier le thon obèse à gros œil, sont désormais fortement menacées, c'est pourquoi les activités de gestion et de surveillance de la préservation des espèces sont importantes.

19. L'exploitation minière des grands fonds marins est en train de devenir autre problème pour les océans: le premier projet commercial mondial d'exploitation des ressources minérales des fonds marins va être lancé dans la région Pacifique, en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Or, on ignore encore presque totalement les conséquences que pourraient avoir ce type d'exploitation sur la biodiversité marine, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance. Il est très difficile de réglementer la pêche et l'exploitation minière des fonds marins, faute de ressources et de capacités, mais aussi en raison des problèmes de gouvernance dans les petits États insulaires en développement du Pacifique (notamment s'agissant d'assumer la responsabilité de protéger une masse océanique aussi vaste). Lorsque les dirigeants du Forum se sont réunis aux Palaos en 2014, ils ont reconnu les risques que faisaient peser les industries extractives sur la santé et la productivité des océans et ont appelé à réaliser des évaluations environnementales efficaces et à appliquer le principe de précaution lorsque cela est nécessaire.

C. Égalité des sexes et autonomisation des femmes

20. Les dirigeants du Pacifique continuent d'accorder une haute priorité à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Il est particulièrement préoccupant de constater le niveau élevé de marginalisation économique des femmes, leur très faible représentation dans les postes décisionnels et de leadership, et les chiffres élevés de la violence sexiste. Du fait d'un accès inégal à l'emploi, de l'écart salarial entre hommes et femmes, de leurs droits de propriété négligeables, et de la lourde charge que représentent les tâches domestiques non rémunérées dans l'économie du ménage, les femmes sont davantage exposées au risque de pauvreté. Selon le classement de l'indice des possibilités économiques offertes aux femmes, en 2012, sept pays insulaires du Pacifique (Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Timor-Leste, Tonga et Vanuatu) étaient en bas du classement mondial s'agissant de l'accès des femmes à la propriété et au financement ainsi que de leur participation à la vie politique¹². Aux Fidji, les pertes pour

¹² Economist Intelligence Unit (service de recherche du magazine *The Economist*), *Women's Economic Opportunity 2012: A Global Index and Ranking* (2012). Disponible à l'adresse:

l'économie nationale imputables à la violence familiale se chiffraient en 2011 à 6,6 % du PIB. Selon la Banque mondiale, les pertes économiques pourraient bien être du même ordre dans d'autres petits États insulaires en développement du Pacifique, tels que Kiribati, les Îles Salomon et le Vanuatu, où la violence familiale est tout aussi répandue. La réduction de la violence sexiste dans toute la région n'est désormais plus seulement un impératif moral, mais également une nécessité économique¹³.

21. Suite à la Déclaration des dirigeants du Pacifique sur l'égalité des sexes de 2012, cette question commence à occuper une place importante dans les politiques et programmes nationaux de la région. Pour preuve, le soutien accordé aux mesures temporaires spéciales destinées à améliorer la représentation des femmes dans la gouvernance et les instances de prise de décision à tous les niveaux (comme la règle consistant à réserver 10 % des sièges parlementaires aux femmes au Samoa, qui va être appliquée suite aux élections récentes, et portera à cinq le nombre de femmes siégeant au nouveau Parlement, soit le taux le plus élevé de femmes dans l'histoire du pays), et dans l'élaboration de législations nationales visant à enrayer la violence sexiste.

D. Maladies non transmissibles

22. Les maladies non transmissibles ont été qualifiées par les dirigeants du Pacifique de crise humaine, sociale et économique de proportions épidémiques. Jusqu'à 75 % des décès d'adultes dans la région sont imputables à des maladies non transmissibles, et la majorité des victimes font partie des groupes d'âge économiquement actifs. Aux Tonga, par exemple, près de la moitié des décès dus à des maladies cardiovasculaires touchent des hommes âgés de moins de 64 ans¹⁴. Cette réalité a de graves répercussions sur l'offre de main-d'œuvre et sa productivité, la sécurité du revenu des ménages, les niveaux de pauvreté et la protection sociale. Cette crise a également un coût économique très lourd pour les petits États insulaires en développement du Pacifique. Dans toute la région, ces coûts entament fortement les budgets nationaux de la santé, dont ils représentent jusqu'à plus de 50 % dans certains pays¹⁵. Cette situation risque de perdurer dans l'avenir si l'on ne fait rien pour lutter urgemment contre les facteurs de risque causant les maladies non transmissibles (en particulier les modes de vie et les régimes alimentaires malsains). Paradoxalement, le fait que les insulaires du Pacifique se détournent de plus en plus de leur régime alimentaire traditionnel sain au profit d'aliments industriels, en particulier des aliments de type « fast-food », très salés, gras ou très sucrés, est une des conséquences sociales néfastes de la mondialisation du commerce, qui se traduit par une propension accrue à développer une maladie non transmissible.

www.eiu.com/Handlers/WhitepaperHandler.ashx?fi=WEO_full_report_final.pdf&mode=wp&campaignid=weoindex2012.

¹³ Aleta Moriarty, « The Pacific islands cannot afford the human and economic cost of violence against women », 25 novembre 2012. Disponible à l'adresse: www.worldbank.org/en/news/opinion/2012/11/25/the-human-and-economic-cost-the-pacific-cannot-afford.

¹⁴ Banque mondiale, *The Economic Costs of Non-Communicable Disease in the Pacific Islands: A Rapid Stocktake of the Situation in Samoa, Tonga and Vanuatu*, (Banque mondiale, 2012).

¹⁵ Centre des médias de l'Organisation mondiale de la Santé, « Noncommunicable diseases fact sheet ». Disponible à l'adresse: www.who.int/mediacentre/factsheets/fs355/en/ (page consultée le 9 mars 2016).

E. Énergie durable

23. Malgré l'importance fondamentale de la sécurité énergétique, on estime que 70 % des ménages insulaires du Pacifique sont privés de services électriques modernes. Les petits États insulaires en développement du Pacifique appartiennent également à la région la plus dépendante du monde à l'égard des importations de combustibles à base de pétrole pour ses besoins énergétiques (95 %, contre 34 % pour la moyenne mondiale)¹⁶, utilisés en particulier par le secteur des transports, mais également pour répondre aux besoins des particuliers et des entreprises. Pour la plupart de ces pays, les importations de pétrole représentent les dépenses d'importation les plus importantes et, lorsque les cours du pétrole sont élevés, elles dépassent ou se rapprochent de la valeur totale des exportations. La lourde dépendance de la région à l'égard des combustibles importés est encore un handicap, en particulier parce que le secteur des transports consomme énormément d'énergie. Afin de rendre les combustibles plus accessibles et abordables et de réduire leur forte empreinte carbone, il est urgent d'améliorer l'efficacité énergétique et de promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables.

24. Les dirigeants du Pacifique ont reconnu que la forte dépendance à l'égard des combustibles importés était problématique et, pour y remédier, la plupart des petits États insulaires en développement du Pacifique ont adopté des objectifs ambitieux pour remplacer une part importante de l'électricité produite à partir de diesel par des énergies renouvelables. La transition vers les énergies renouvelables ne va pas sans difficulté et contraintes, notamment en raison des coûts initiaux élevés des technologies des énergies renouvelables, de la nécessité de s'assurer que les technologies sont adaptées aux conditions des petites îles tropicales, sans oublier les problèmes liés aux capacités et les difficultés à attirer les financements et les investissements internationaux¹⁷.

F. Personnes handicapées

25. L'exclusion ou la marginalisation des personnes handicapées est un grave problème qui nuit à l'intégration sociale dans tout le Pacifique. De très nombreux obstacles discriminatoires les empêchent de jouir de l'égalité des chances, aussi bien dans l'éducation, dans l'emploi ou en matière de revenus, et limitent leur accès à l'environnement physique, aux transports, aux TIC, aux soins de santé et à d'autres services publics. En définitive, ces entraves se traduisent par une augmentation des niveaux de pauvreté, privent les économies des pays d'un apport considérable de créativité et de compétences et appauvrissent les communautés sur d'autres plans que le seul plan matériel.

26. Les pays insulaires du Pacifique ont accordé une importance croissante aux questions de handicap car ils étaient décidés à édifier des sociétés plus inclusives, plus justes et sans entraves. Lors du Forum de 2009, les dirigeants ont souligné qu'il fallait accorder davantage d'attention au groupe le plus défavorisé de la région, à savoir les personnes handicapées,

¹⁶ Peter Johnston, « Pacific perspectives on the challenges to energy security and the sustainable use of energy », document établi pour la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à titre de contribution au Forum Asie-Pacifique de l'énergie, Vladivostok, Fédération de Russie, mai 2013.

¹⁷ Rapport sur la synthèse des résultats et des travaux issus de la table ronde de Nioué sur les changements climatiques dans le Pacifique, tenue du 14 au 17 mars 2011 (Alofi, 2011). Disponible à l'adresse: www.pacificdisaster.net/pdnadmin/data/original/PCCR_NIU_2011_Report_summary.pdf.

qui sont parmi les plus pauvres et les plus vulnérables du monde. En 2010, ces mêmes dirigeants ont de nouveau pris note des problèmes importants que créaient les entraves et la vulnérabilité des personnes handicapées, insistant sur la nécessité de tenir compte de ces personnes dans tous les programmes publics à l'avenir. Ce consensus régional s'est fortifié au cours de la dernière décennie, les pays du Pacifique ayant adopté un certain nombre d'instruments fondamentaux aux niveaux régional et mondial et pris des engagements importants dans ce domaine. L'on peut notamment citer le Cadre d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique (2003), la Stratégie régionale du Pacifique sur le handicap (2010-2015), la stratégie d'Incheon pour faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique (2012), ainsi que la ratification ou la signature de la Convention relative aux droits des personnes handicapées par tous les États insulaires du Pacifique.

V. Moyens de mise en œuvre

27. Les moyens qui permettront aux petits États insulaires en développement de réaliser le développement durable, et qui nécessitent d'instaurer des partenariats innovants, relèvent des domaines du financement, du commerce, du renforcement des capacités, du transfert de technologie, des données et des statistiques, ainsi que du soutien institutionnel offert à ces États par l'intermédiaire du système des Nations Unies. Bien qu'elles ne soient pas nouvelles, toute amélioration qualitative dans la manière dont ces modalités favorisent le développement durable pourrait contribuer à faire évoluer la situation de la région.

A. Technologies de l'information et de la communication

28. Le développement des TIC est important pour les petits États insulaires en développement du Pacifique puisque ces technologies peuvent permettre de venir à bout des énormes inconvénients liés à l'éloignement et à l'isolement. Au début des années 2000, plusieurs gouvernements de pays insulaires du Pacifique¹⁸ ont ouvert leurs marchés des télécommunications, ce qui entraîné un essor majeur de la connectivité en matière de TIC¹⁹. En 2015, dix pays insulaires du Pacifique avaient accès à des câbles sous-marins offrant des capacités à large bande et à haut débit, qui ont remplacé ou complété l'accès Internet par satellite. Malgré les progrès accomplis, les États insulaires ont encore beaucoup à faire pour rattraper les autres régions du monde. En 2013, seuls 2,68 habitants du Pacifique sur cent possédaient une connexion Internet à large bande, contre six habitants sur cent dans les pays à revenu intermédiaire, huit aux Caraïbes et 27 dans les pays à revenu élevé. Les chiffres sont également bas en ce qui concerne le nombre d'abonnés à Internet, et pires encore pour ce qui est des utilisateurs de téléphones portables; la région du Pacifique était en bas du classement comparatif entre toutes les régions, y compris l'Afrique subsaharienne et les pays à faible revenu. On estime que 40 % de la population, principalement dans les zones rurales, n'est toujours pas connectée. Dans la plupart des pays insulaires du Pacifique, étendre l'accès à Internet au-delà des centres urbains nécessitera des investissements considérables.

¹⁸ Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga et Vanuatu, puis d'autres îles du Pacifique.

¹⁹ Accroissement de la télédensité (ligne fixe/mobile) et du nombre d'abonnements Internet par centaine d'habitants.

B. Financement des infrastructures

29. Les besoins de financement pour promouvoir le développement durable dans les îles du Pacifique sont principalement dus à la structure des coûts très élevée, même si le taux de bénéficiaires de l'aide par habitant y est le plus élevé du monde. Certains des plus grands pays insulaires disposent de ressources intérieures pour financer les grands projets de développement, mais la plupart comptent sur les subventions des donateurs et les financements étrangers à des conditions de faveur. Il leur est particulièrement difficile de mobiliser des financements en quantité suffisante et en temps opportun pour le développement des infrastructures et la mise en œuvre des mesures prioritaires d'adaptation aux changements climatiques.

C. Questions liées au commerce et au transport dans la région

30. Les petits États insulaires en développement du Pacifique mènent des négociations commerciales depuis les quinze dernières années en vue de promouvoir une intégration commerciale progressive à l'appui du développement durable et de la coopération économique en faveur de la croissance, des investissements et de l'emploi dans la région. Par exemple, l'Accord sur le commerce du Forum des îles du Pacifique est entré en vigueur en 2007, et les gouvernements des pays insulaires du Pacifique négocient actuellement avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande la conclusion de l'Accord du Forum des îles du Pacifique sur le resserrement des liens économiques. Dans l'ensemble, les petits États insulaires en développement du Pacifique cherchent à conclure avec les pays plus développés un accord commercial qui aille au-delà du commerce des marchandises pour inclure les services, l'accès aux marchés du travail et des modalités à moyen terme en matière de coopération pour le développement.

31. Les contraintes liées à l'offre sont toujours un problème de base pour les petits États insulaires en développement du Pacifique, qui les empêche d'améliorer réellement leur accès au marché. De nombreux facteurs y contribuent, notamment l'éparpillement et la petite taille des marchés, le coût élevé des facteurs de production, l'éloignement des grands marchés, le coût élevé des transports, un secteur manufacturier restreint, et particulièrement en ce qui concerne les exportations de l'agriculture et du tourisme, l'impact des fréquentes catastrophes naturelles. Des mesures sont adoptées pour tenter de remédier à ces problèmes, notamment par l'amélioration de l'environnement commercial et le renforcement des capacités nécessaires au fonctionnement des chaînes d'approvisionnement, le but étant d'accroître le volume des exportations de biens et de services. Les pays insulaires du Pacifique ont également des difficultés à réglementer les importations, notamment pour ce qui touche à l'étiquetage des produits, à leur mauvaise qualité et au manque d'information sur leur valeur nutritionnelle. L'adoption et l'application de normes nationales en la matière s'imposent donc, ne serait-ce qu'en raison du volume d'importations de produits alimentaires bon marché et malsains pour les populations locales, qui contribuent à l'épidémie de maladies non transmissibles dans le Pacifique.

32. Dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, le transport maritime est le moyen de transport le plus répandu: il assure plus de 90 % du commerce régional et soutient environ 29 800 emplois, notamment dans le secteur informel, où les femmes jouent un rôle essentiel. Par ailleurs, pour des milliers d'habitants des îles extérieures, le transport maritime est un moyen de déplacement indispensable pour rejoindre les îles principales, dans lesquelles les soins de santé, les emplois, l'éducation et autres services sociaux sont plus facilement disponibles. Malheureusement, faute de

fréquentes liaisons par bateau, surtout vers les îles extérieures, il est très difficile de commercialiser les produits agricoles, en particulier les denrées périssables comme les produits de la pêche.

D. Données et statistiques

33. Face aux 17 objectifs de développement durable, aux 169 cibles qui y sont associées et aux 235 indicateurs, les pays insulaires du Pacifique, petits et dotés de capacités limitées, sont préoccupés par l'ampleur et par la complexité des objectifs et par la tâche redoutable de suivi des indicateurs. Il s'agira donc de déterminer des indicateurs prioritaires et de faire en sorte que les États insulaires du Pacifique puissent réaliser le Programme 2030. Lors de la réunion des dirigeants du Forum des îles du Pacifique, qui s'est déroulée en 2015 avant le lancement du Programme 2030 et des objectifs qui s'y rapportent, les dirigeants du Pacifique sont convenus de sélectionner des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable mondiaux qui sont pertinents dans le contexte du Pacifique, et d'y faire appel pour mesurer et faire connaître les progrès accomplis vers la réalisation desdits objectifs, des Orientations de Samoa et des objectifs plus vastes inscrits dans le Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique.

VI. Aider le Pacifique à mettre en œuvre les objectifs de développement durable

34. Les Orientations de Samoa et le Programme 2030 donnent l'occasion aux petits États insulaires en développement du Pacifique de considérer leur situation sous un angle nouveau, de prendre un cap résolument différent et, en définitive, d'adopter une approche plus stratégique et intégrée en faveur d'économies et de sociétés plus résilientes afin d'atteindre l'objectif primordial du développement durable. La croissance inclusive et équitable est un aspect fondamental de l'approche plus équilibrée et intégrée préconisée dans les Orientations de Samoa et une condition de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Elle passera notamment par l'amélioration de l'accès aux possibilités de travail productif et décent, à l'éducation, aux soins de santé, à l'alimentation, à l'eau et à l'assainissement, à la terre, au crédit et à l'information, en particulier pour les groupes les plus vulnérables et défavorisés (les jeunes, les femmes et les personnes handicapées). Il s'agira donc de réduire les inégalités (notamment les égalités entre les sexes), d'élever le niveau de vie de base et de promouvoir le développement et l'inclusion sociale équitables. La volonté d'assurer une protection sociale répond à un besoin croissant des petits États insulaires en développement du Pacifique et témoigne d'une adhésion subtile, mais néanmoins importante, aux principes de redistribution.

35. Chaque pays et région du Pacifique a sa réalité propre, qui doit être prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le Pacifique, outre les difficultés structurelles qui lui sont propres en matière de développement économique, s'inscrit également dans un contexte environnemental, culturel et social bien particulier. C'est pourquoi il est essentiel de replacer les objectifs dans le contexte régional, sous-régional et national. Les Orientations de Samoa et le Programme 2030 mettent davantage l'accent sur une relation équilibrée et cohérente entre les trois dimensions du développement durable, en tenant compte de leur interdépendance et des liens qui les unissent, préconisant l'adoption d'une approche accélérée et intégrée. Ces deux initiatives reflètent donc clairement une volonté de promouvoir l'inclusivité, la durabilité, ainsi que la justice redistributive ou sociale, les Principes de Rio, ainsi que le

respect de tous les droits de l'homme, notamment du droit au développement et du droit à un niveau de vie suffisant.

36. Le secrétariat de la CESAP est résolu à soutenir ses petits États membres insulaires en développement, en particulier pour les aider à mettre en œuvre la résolution 71/4 de la Commission. Il est clairement nécessaire d'adopter une approche accélérée et intégrée en faveur du développement durable, de même qu'il faut absolument s'attaquer aux problèmes structurels chroniques et à l'insuffisance persistante des capacités, comme première étape pour transformer le développement et l'ancrer fermement dans les principes de durabilité et d'inclusion.

A. Renforcer les capacités et les institutions nationales

37. Le secrétariat soutient le renforcement des capacités nationales conformément à son mandat, en particulier à sa fonction normative, et est conscient du rôle des programmes des Nations Unies au niveau national tel que défini dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Les Orientations de Samoa ont invité le système des Nations Unies à continuer notamment d'aider les petits États insulaires en développement dans leurs efforts de mise en œuvre de stratégies de développement durable à l'échelle nationale. Ce type de stratégie a toujours posé des difficultés aux petits États insulaires en développement du Pacifique, qui ont eu du mal à élaborer et à appliquer leurs politiques de développement de manière plus stratégique, coordonnée et intégrée. C'est un domaine dans lequel le secrétariat s'est activement engagé depuis l'élaboration de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Actuellement, il travaille surtout sur la planification intégrée en faveur du développement durable, qui consiste notamment à établir un lien entre les priorités nationales en matière de planification et les processus budgétaires et les politiques fiscales. Améliorer l'application des politiques suppose non seulement de disposer de données actualisées pour prendre des décisions éclairées, mais passe également par des politiques, une planification et une budgétisation saines, reposant sur des processus de prise de décision rigoureux et inclusifs propres à faciliter la coordination à tous les échelons gouvernementaux afin de mettre en place une approche plus intégrée. Le secrétariat cherche également à développer dans d'autres pays de la sous-région les activités menées aux Fidji et au Samoa dans le domaine de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques budgétaires.

38. Les petits États insulaires en développement du Pacifique ont déjà adopté un système d'examen par les pairs pour recenser les améliorations à apporter dans les domaines des politiques nationales, de la planification, de la budgétisation et de la gestion de l'aide. Menés à bien sous les auspices du Pacte de Cairns pour le renforcement de la coordination du développement dans la région du Pacifique, ces examens ont révélé de nombreuses faiblesses systémiques ayant freiné la mise en œuvre des politiques et limité l'efficacité des dépenses en faveur du développement. Un partenariat est en cours de mise en place entre le secrétariat et le Centre d'assistance technique financière du Pacifique relevant du Fonds monétaire international afin d'aider les membres à intégrer le développement durable dans leurs politiques budgétaires. La CESAP a également facilité les préparatifs et l'examen des stratégies nationales de développement durable dans le Pacifique en coopérant avec le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et d'autres organisations. Le Groupe pour le partenariat en faveur des stratégies nationales de développement (un partenariat enregistré entre les petits États

insulaire en développement) prévoit un mécanisme pour la fourniture conjointe ou collaborative de l'aide, dans lequel la CESAP joue actuellement un rôle central au nom du Groupe pour le partenariat, afin d'aider Kiribati à mettre au point son nouveau plan national. Les Tuvalu ont demandé à bénéficier du même type d'aide pour intégrer les objectifs de développement durable et des Orientations de Samoa dans son nouveau plan national, et d'autres demandes d'aide sont attendues.

39. Une des cibles fondamentales des objectifs de développement durable est de renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des communautés vulnérables aux changements climatiques²⁰. Les changements climatiques constitueront un défi pour le Pacifique, qui conduit à envisager plusieurs scénarios de migration, depuis les déplacements locaux temporaires imposés par des événements soudains, tels que les catastrophes, jusqu'à la nécessité d'une réinstallation permanente dans d'autres pays²¹. Le projet « Renforcer la capacité des pays insulaires du Pacifique à gérer les effets du changement climatique sur les migrations », qui est financé par l'Union européenne et mis en œuvre par le secrétariat dans les pays cibles (Kiribati, Nauru et Tuvalu) soutient ces pays à plusieurs égards: apport d'informations pertinentes, conception de politiques appropriées et possibilités de concertation sur des questions complexes liées à la planification locale (y compris sur les plans d'aménagement du territoire), politiques migratoires et droit international s'appliquant aux personnes déplacées. Ces questions sont importantes au regard des débats en cours relatifs à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques au titre du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques.

40. Au lendemain du cyclone Pam, le secrétariat a contribué aux efforts de redressement des Tuvalu et du Vanuatu en participant à une évaluation des besoins après la catastrophe, en fournissant des images satellite destinées à la planification des mesures d'intervention, en réalisant des enquêtes auprès des communautés, ainsi qu'en dispensant des conseils sur les fonds d'affectation spéciale et le financement des opérations en cas de catastrophe climatique. Des mesures d'appui similaires sont également prévues suite à la dévastation causée par le cyclone Winston aux Fidji. Un soutien a également été fourni par l'intermédiaire du Coordonnateur résident des Nations Unies, notamment sous la forme de l'utilisation du personnel et des installations du secrétariat lors de réunions de coordination des mesures d'intervention et pour l'accueil d'un nombre croissant de personnel humanitaire des Nations Unies.

41. Les Orientations de Samoa reconnaissent le rôle transformateur de l'énergie, que le Pacifique considère également comme une priorité. Le secrétariat accorde une grande priorité à l'apport de données et d'informations fiables sur la sécurité énergétique dans le Pacifique; c'est pourquoi il soutient l'enrichissement de la base de données régionale du Pacifique destinée à l'initiative Énergie durable pour tous, base de données hébergée au Secrétariat général de la Communauté du Pacifique. Le secrétariat soutient également les petits États insulaires en développement du Pacifique en étudiant dans quelle mesure l'expansion des sources d'énergie renouvelable est viable, notamment le biogaz, avec l'appui du Gouvernement kazakh.

²⁰ Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/sdgsproposal>.

²¹ Les dégâts importants provoqués récemment par le cyclone Pam montrent clairement que, pour de nombreux petits atolls ayant été complètement inondés par la mer, l'adaptation au changement climatique passera peut-être par la migration interne ou internationale.

42. La science, la technologie et l'innovation sont des facilitateurs et des moteurs essentiels du développement durable. La technologie est principalement transférée aux petits États insulaires en développement à la faveur du commerce et des investissements, mais il importe également de favoriser un environnement propre à inciter l'innovation et l'entrepreneuriat dans les pays, en valorisant les connaissances locales. Il est tout particulièrement important d'accroître l'accès aux technologies de l'information et la communication en améliorant non seulement les infrastructures en la matière, mais aussi la formation, les cadres réglementaires et la participation du secteur public et du secteur privé. Les activités du secrétariat en matière d'intégration, notamment par la promotion de stratégies nationales de développement durable dans les processus de planification et de budgétisation des pays, offrent un moyen de faciliter l'intégration de la science, de la technologie et de l'innovation dans le programme de développement durable du Pacifique, qui pourrait mettre l'accent sur l'amélioration de l'interface entre science et politiques.

43. En ce qui concerne la connectivité physique et le commerce, les Orientations de Samoa accordent la priorité à l'équité sociale, à la santé, à la résilience, à la modicité des coûts et à l'impact environnemental du transport durable; à la nécessité d'assurer un traitement spécial et différencié et de garantir la participation effective au commerce; ainsi qu'à la nécessité de veiller à ce que la connectivité et les TIC soient appropriés, fiables, abordables et écologiquement rationnelles. Le Secrétariat de la Commission va travailler en coordination avec le secrétariat général de la Communauté du Pacifique afin d'étudier et, dans le cadre de consultations, d'identifier des solutions de transport durable dans le Pacifique. Il va également se concerter avec le secrétariat du Forum des îles du Pacifique pour finaliser l'évaluation d'une possible intégration commerciale élargie incluant les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie et les Palaos, par l'intermédiaire de l'Accord commercial Asie-Pacifique.

44. Au nombre des mesures pratiques adoptées pour promouvoir l'égalité des sexes et l'inclusion sociale, l'on peut citer des projets concernant la budgétisation soucieuse de la problématique hommes-femmes, les statistiques ventilées par sexe et les statistiques du handicap, les entrepreneuses et l'administration électronique, ainsi que l'autonomisation des femmes. On peut également mentionner la réalisation de consultations nationales sur le thème des inégalités et de la protection sociale dans le contexte du Programme 2030, une étude de référence sur l'objectif de développement durable 5 menée en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et la Banque asiatique de développement, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales du handicap axées sur l'égalité des sexes, ainsi que de cadres juridiques en la matière alignés sur les normes internationales, en particulier sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

45. Le secrétariat de la CESAP, en partenariat avec le secrétariat du Forum des îles du Pacifique et le Forum Asie-Pacifique des personnes handicapées, continue d'offrir des services consultatifs et une assistance technique dans le Pacifique, et travaille avec les principaux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux à la réalisation d'examen des politiques nationales et d'études et d'analyses de la législation, à l'élaboration de lois, ainsi qu'à la production de supports d'information sur le handicap plus accessibles aux personnes concernées, notamment sous la forme de supports d'information en langue vernaculaire et de supports audio pour les personnes présentant des troubles de l'audition. Le secrétariat a

également participé à la formation des rédacteurs des textes de loi de douze pays du Pacifique afin de les aider à incorporer les critères nécessaires à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

46. La plupart des pays du Pacifique sont désormais dotés d'une politique en matière de handicap, et ils sont de plus en plus nombreux à demander à adopter des législations conformes à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, suivant l'exemple donné par les Îles Marshall, qui ont adopté en 2015 une loi relative au handicap (qui entrera en vigueur dans le courant 2016) conforme aux exigences de la Convention. La poursuite des travaux du secrétariat dans ce domaine contribue à améliorer la gouvernance en matière de handicap, à réduire la discrimination et les inégalités, et à favoriser le développement inclusif et équitable. L'avancement des activités dans ce domaine se prête bien à la promotion de la coopération Sud-Sud dans la région, à la fois pour ce qui est de l'assistance technique au niveau national, mais également de l'élaboration de lignes directrices régionales pour établir un modèle de législation dans le domaine du handicap.

B. Accroître la visibilité et la représentation du Pacifique

47. Le secrétariat s'efforce de rendre compte des préoccupations et des intérêts des États insulaires en développement du Pacifique dans les délibérations et les documents finals issus des processus intergouvernementaux à l'échelle de l'Asie-Pacifique et du monde. En mai 2015, le secrétariat a convoqué une réunion de haut niveau des dirigeants du Pacifique sur les Orientations de Samoa, dans le cadre de la soixante-et-onzième session de la Commission. Cette manifestation a réuni huit dirigeants du Pacifique, nombre inédit pour une session de la Commission, qui ont ainsi pu dûment exprimer leurs priorités et leurs préoccupations.

48. En outre, une réunion régionale importante qui donne l'occasion aux pays du Pacifique de faire entendre sur le thème du développement durable est le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable. À sa troisième session, le Forum examinera le projet de feuille de route pour la mise en œuvre du Programme 2030. Le Pacifique a contribué à l'élaboration de cette feuille de route, qui devrait être mise au point sous sa forme définitive à l'issue de nouvelles consultations avec les sous-régions. Le secrétariat veillera également à ce que les résultats des processus régionaux sur le financement au service du développement tiennent compte des besoins des États insulaires du Pacifique.

49. Alors que la question des mouvements migratoires dus au changement climatique a fait l'objet d'une grande attention à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Paris, avec l'appui du secrétariat, l'année 2016 s'annonce comme celle des mouvements migratoires. Un certain nombre d'événements importants dans le monde seront axés sur cette question, et le secrétariat y contribuera activement au nom des États membres insulaires du Pacifique. En particulier, la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties qui se tiendra à Marrakech (Maroc) portera principalement sur les questions liées aux pertes et dommages, parmi lesquelles les mouvements migratoires et les déplacements de population dus aux changements climatiques. Auparavant, en septembre, un sommet sur les mouvements migratoires sera organisé avant l'Assemblée générale. Le secrétariat continuera d'aider le Pacifique à participer à ces manifestations en menant des activités sur les mouvements migratoires dus aux changements climatiques ainsi qu'au titre d'un projet financé par le Gouvernement

kazakh, qui a pour ambition de faire entendre la voix des petits États insulaires du Pacifique sur les questions liées au changement climatique et à l'accès à des sources d'énergie renouvelables.

50. Comme il en a été chargé par le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue en juillet 2015, le secrétariat poursuivra les activités dans ce domaine en Asie et dans le Pacifique. Ainsi, une concertation de suivi devrait se tenir en mars 2016 dans la région Asie-Pacifique pour débattre de certains thèmes du Programme d'action d'Addis-Abeba, notamment la coopération en matière fiscale et l'accès de tous aux services financiers, l'accent étant mis sur les pays ayant des besoins particuliers.

51. Suite à la tenue de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement à Apia en 2014, le Pacifique continue de tenir une place de premier plan dans les processus intergouvernementaux à l'échelle mondiale et régionale. On peut citer notamment le deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie qui se tiendra aux Tonga en 2018, ce qui en fera la première réunion intergouvernementale intéressant la région Asie-Pacifique organisée par la CESAP dans le Pacifique et viendra souligner l'importance de la sécurité énergétique dans le Pacifique et les possibilités de renforcer la coopération dans toute la région Asie-Pacifique à l'appui de l'objectif de développement durable relatif à l'énergie.

52. En 2017, les Fidji accueilleront la Conférence des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre de l'objectif 14 des objectifs de développement durable : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. Cette conférence sera une occasion importante de traiter de la fragmentation de la gouvernance des océans et de consolider la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer à l'appui du développement durable. Le secrétariat est d'ores et déjà prêt à appuyer ce processus important et reconnaît l'importance de la recherche appliquée sur les océans et les mers, en ce qui concerne notamment les incidences du changement climatique, ainsi que le caractère essentiel de l'interface entre la science et les politiques aux fins du développement durable. Le secrétariat pourrait entreprendre des travaux d'analyse sur les lacunes en matière de gouvernance des océans et de recherche appliquée à l'appui de l'objectif 14 dans le Pacifique.

53. Le secrétariat prône un accroissement de la coopération et de l'intégration dans la sous-région du Pacifique. À ce titre, il étudie activement, aux côtés des organisations régionales du Pacifique et des institutions concernées du système des Nations Unies, le meilleur moyen de valoriser cet appui afin de favoriser la connectivité, notamment dans le domaine du transport interinsulaire durable, des TIC, de l'intégration commerciale, des énergies renouvelables, du changement climatique et de la réduction des risques de catastrophe, des océans et des pêches, des personnes handicapées, de l'égalité hommes-femmes et des maladies non transmissibles.

54. Les travaux d'analyse et publications constituent des instruments importants pour faire entendre la voix des petits États insulaires en développement du Pacifique et les faire mieux connaître. The *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2015*, publication phare de la CESAP qui fait le point des problèmes touchant le Pacifique, paraîtra en avril 2016. En outre, la publication à paraître, intitulée *Review of Developments in Transport in Asia and the Pacific*, met en exergue un certain nombre de questions propres au Pacifique, notamment les besoins en matière de

solutions de transport durable fondées sur des technologies durables et efficaces, ainsi que les mécanismes réglementaires nécessaires pour promouvoir les investissements du secteur privé et renforcer la sécurité maritime. En 2016, dans le cadre des efforts du secrétariat visant à promouvoir la coopération et l'intégration économiques régionales et le Programme 2030, deux rapports importants seront publiés, décrivant les problèmes et les expériences de la sous-région du Pacifique.

C. Suivi de la mise en œuvre et établissement de rapports

55. Dans le cadre des Orientations de Samoa, le secrétariat est chargé du suivi et de l'établissement de rapports, ce qui est conforme au rôle qui lui est confié au titre du Programme 2030. Il mène également des programmes de mise en valeur des capacités statistiques qui sont alignés avec les processus de planification nationaux. En outre, il sert de tribune intergouvernementale. Par exemple, lors de la réunion de la CESAP tenue en septembre 2015 sur le thème du suivi des objectifs de développement durable et des priorités régionales et sous-régionales en Asie et dans le Pacifique, le rôle du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, qui a été créé pour mettre au point des indicateurs relatifs aux objectifs, a été précisé et les États membres de la CESAP ont pu faire part de leurs priorités, pour examen au titre du cadre de suivi global. En particulier, le secrétariat, par l'intermédiaire de son Bureau sous-régional pour le Pacifique, a aidé les représentants du Pacifique (les Fidji et Samoa) au sein du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable à tenir des consultations et à recueillir les points de vue des petits États insulaires du Pacifique en développement sur les indicateurs proposés. En réponse aux demandes visant à étendre le système de responsabilisation nationale et à prendre des mesures autres que portant sur le PIB, le secrétariat fournit une aide, en collaboration avec le Forum des îles du Pacifique, le Conseil des organisations régionales du Pacifique et des organisations des Nations Unies, en vue de la sélection des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui sont pertinents dans le contexte du Pacifique. Il aidera également à suivre les progrès concernant les indicateurs retenus aux fins d'établissement des rapports sur la mise en œuvre des objectifs dans le Pacifique. Ces rapports, qui seront produits dans le cadre du partenariat Banque asiatique de développement/CESAP/Programme des Nations Unies pour le développement, pourrait servir à l'élaboration des rapports régionaux sur les objectifs. Le secrétariat assiste en tant qu'observateur aux réunions du Comité directeur pour la statistique dans la région du Pacifique, et il a pris une part active à la mise au point de la phase 2015-2017 de la stratégie décennale pour la statistique dans la région du Pacifique. La CESAP continuera de travailler avec le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique et d'autres partenaires régionaux pour améliorer les capacités en matière de statistique.

56. Le Système de comptabilité nationale ne s'intéresse pas au capital naturel, social et humain ni aux mesures autres que celles portant sur le PIB. Le secrétariat mène actuellement un projet visant à aider à la création de capacités pour la production d'indicateurs relatifs à l'environnement dans le cadre du Système de comptabilité environnementale et économique. L'évaluation économique des services afférents aux écosystèmes fournis par les ressources terrestres et marines présente un intérêt particulier pour les petits États insulaires du Pacifique en développement, qui sont très riches en capital naturel (ressources naturelles, biodiversité et services écosystémiques) et qui enregistrent des pertes économiques importantes du fait de la surexploitation et de dégradation de ce capital. Le Système de comptabilité

environnementale et économique est en phase avec le Système de comptabilité nationale et y est intégré, ce qui permet d'analyser l'évolution du capital naturel au fil du temps, ainsi que sa contribution à l'économie et l'incidence des activités économiques.

57. Le secrétariat a également acquis une expérience de l'établissement de rapports régionaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement et mène des examens périodiques sur le programme de développement durable des petits États insulaires en développement, activités qu'il poursuivra dans le cadre du Programme 2030 et des Orientations de Samoa. Conformément à l'appel lancé dans les Orientations de Samoa en faveur d'un développement social équitable et de l'inclusion, le secrétariat appuie également les examens nationaux effectués par les équipes de pays des Nations Unies sur l'application des droits de l'homme, dans le cadre de l'Examen périodique universel et des processus de soumission de rapports aux organes conventionnels (en particulier le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes). Parmi les grandes questions traitées figurent l'égalité hommes-femmes et les droits des personnes handicapées, ainsi que les problèmes liés aux maladies non transmissibles, à l'eau et à l'assainissement, à la dégradation de l'environnement et à la pauvreté.

VII. Conclusions: principales questions concernant la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans le Pacifique

58. Le secrétariat est prêt à aider les petits États insulaires en développement du Pacifique et les organisations du Pacifique dans leurs efforts pour aligner leurs travaux avec les Orientations de Samoa et le Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique avec les objectifs de développement durable. S'agissant de la mise en œuvre des trois accords, le message clé des dirigeants du Pacifique est qu'elle devrait se faire de manière intégrée et propice à la durabilité, renforçant le sentiment d'appropriation des États du Pacifique. Alors que le cadre de coopération pour le développement dans le Pacifique évolue en fonction des nouvelles circonstances et des nouvelles modalités d'aide, le rôle du secrétariat dans le Pacifique doit aussi évoluer pour rester pertinent et efficace. La valeur ajoutée des activités du secrétariat pour les petits États insulaires du Pacifique doit être fondée clairement sur une analyse robuste et des solutions innovantes qui appréhendent le développement durable sous un angle global et systémique pour répondre aux priorités définies par les dirigeants du Pacifique.

59. Les priorités de la région du Pacifique sont clairement énoncées dans les accords régionaux, notamment le Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique. Le secrétariat s'appuiera sur les mécanismes en place, tels que les groupes de travail du Conseil des organisations régionales du Pacifique et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans le Pacifique, pour appuyer et favoriser la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des Orientations de Samoa. Conformément aux mandats qui lui sont confiés et aux accords avec les partenaires concernant les objectifs (par exemple la Banque asiatique de développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Groupe des Nations Unies pour le développement), le secrétariat veillera à la synergie et à la coordination du processus dans la sous-région du Pacifique avec les tribunes régionales et les documents finals de la CESAP (par exemple, le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et la feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030), notamment en ce qui concerne l'établissement de rapports à l'intention du Forum politique de haut

niveau sur le développement durable. Il continuera également de travailler avec ses partenaires dans la sous-région en vue d'apporter un appui concerté aux petits États insulaires en développement du Pacifique s'agissant d'intégrer les objectifs dans leurs politiques nationales et de les mettre en œuvre.

60. Le secrétariat reconnaît l'importance de la recherche appliquée sur les océans et les mers, en ce qui concerne notamment les effets des changements climatiques, ainsi que le caractère essentiel de l'interface entre la science et les politiques aux fins du développement durable. À cet égard, il est bien placé pour appuyer les efforts du Gouvernement fidjien en vue de la Conférence sur les océans et les mers en juin 2017, pour aider les petits États insulaires en développement du Pacifique à préparer cette réunion importante d'envergure mondiale et à y participer, et pour faire en sorte que l'engagement régional de haut niveau en faveur de l'égalité des sexes soit pris en compte dans le programme de la Conférence ainsi que dans la représentation à cette conférence.

61. Le secrétariat est bien placé pour contribuer au développement durable dans le Pacifique, pour aider à bâtir la résilience des petits États insulaires en développement du Pacifique et pour réduire leur dépendance de longue date à l'égard du monde extérieur en matière d'alimentation, d'énergie et de flux d'aide. La CESAP est déterminée à nouer un partenariat véritable et durable avec les petits États insulaires en développement du Pacifique et à collaborer avec d'autres institutions des Nations Unies et ses partenaires pour trouver des solutions à leurs problèmes de développement, qui sont nombreux et complexes.
